

PROGRAMME AVANTAGE ÉCOÉNERGÉTIQUE | DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Dans le cadre du Programme Avantage Écoénergétique de Canada Guaranty, les emprunteurs admissibles faisant l'acquisition d'une maison neuve écoénergétique pourraient bénéficier d'un remboursement de prime de 25 %.

Vous trouverez tous les détails dans l'[aperçu du Programme Avantage Écoénergétique](#).

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Vous devez remplir tous les critères d'admissibilité suivants pour avoir droit à un remboursement de prime :

- Canada Guaranty accordera le remboursement partiel de prime en vertu du Programme Avantage Écoénergétique lorsque toutes les primes d'assurance hypothécaire et les frais établis seront versés.
- Toutes les demandes de remboursement partiel de la prime doivent être présentées dans un délai de 24 mois suivant l'avance sur prêt.
- **La résidence doit satisfaire toutes les exigences minimales en matière d'efficacité énergétique du Programme et les documents pertinents doivent être annexés au formulaire dûment rempli, comme décrit dans l'[aperçu du Programme Avantage Écoénergétique](#).**

RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSURANCE HYPOTHÉCAIRE

Seuls les emprunteurs présentement assurés auprès de Canada Guaranty sont admissibles au remboursement partiel de prime dans le cadre du Programme Avantage Écoénergétique de Canada Guaranty.

**Numéro de référence de Canada Guaranty
(obligatoire) :**

Pour obtenir votre numéro de référence de Canada Guaranty, prière de communiquer avec votre institution de crédit.

ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ

Adresse municipale	Ville	Province	Code postal

RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) DEMANDEUR(S) ET CONSENTEMENT

Tous les emprunteurs indiqués dans la demande de prêt hypothécaire doivent être inclus dans le présent formulaire de demande. En signant ci-dessous, chaque demandeur donne son consentement au traitement du remboursement partiel de prime et certifie que tous les renseignements et les documents fournis sont exacts et complets.

Nom complet	Signature	Date
Nom complet	Signature	Date
Nom complet	Signature	Date
Nom complet	Signature	Date

PROGRAMME AVANTAGE ÉCOÉNERGÉTIQUE | DEMANDE DE REMBOURSEMENT**COORDONNÉES DU DEMANDEUR PRINCIPAL**

Veuillez fournir le nom, les numéros de téléphone et le courriel de l'emprunteur principal avec lequel Canada Guaranty peut communiquer relativement au processus de remboursement dans le cadre du Programme Avantage Écoénergétique.

Nom de l'emprunteur principal : _____

Numéro de téléphone (jour) : _____ Numéro de téléphone (soir) : _____

Courriel : _____

SOUSSION DE VOTRE DEMANDE

Lorsque tous les critères seront remplis, Canada Guaranty remboursera au propriétaire le pourcentage approuvé de la prime d'assurance standard (incluant les taxes de vente provinciales applicables).

Les remboursements sont traités et versés directement au propriétaire dans les 8 à 12 semaines suivant la réception de la demande de remboursement partiel de la prime.

PROCESSUS DE DEMANDE	Adresse postale	Numéro de télécopieur sans frais	Courriel
Vous pouvez envoyer le formulaire dûment rempli par la poste, par courriel ou par télécopieur, ainsi que les documents exigés aux coordonnées suivantes :	Canada Guaranty 1, rue Toronto, bureau 400 Toronto (Ontario) M5C 2V6	1.855.318.8946	ecoenergetique@canadaguaranty.ca
	À l'attention de/Objet : Département des finances – Programme Avantage Écoénergétique		

QUESTIONS ET DEMANDES D'INFORMATION

Si vous avez des questions au sujet du Programme Avantage Écoénergétique, veuillez s.v.p. envoyer vos demandes par courriel à ecoenergetique@canadaguaranty.ca.

RENSEIGNEMENTS SUR LE REMBOURSEMENT

Pour toutes questions relatives au traitement ou à l'état de votre remboursement, veuillez communiquer avec nous au : **1.833.502.3979**